

SEANCE DU 18 JUILLET 2008

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 18 juillet 2008 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CUMONT Denis, Maire.

Etaient présents : MM. CUMONT, PECHENOT, GARNIER, CHANUT, Mmes SUTTER, DANREZ, GIABBANI, CAGNAT, MM. MADELENAT, ROBIN, Mme BARON, M. PERNOT.

Absents excusés : M. PREAU, Mme SAUVION, M. VIGNOL (pouvoir à D. CUMONT).

Secrétaire de séance : V. GIABBANI.

☆☆☆

SERVICE EAU POTABLE – RETRAIT DES DECISIONS BUDGETAIRES :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre d'observation que lui a adressé Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture concernant le vote du budget primitif 2008 du service de distribution d'eau potable ainsi que la reprise anticipée des résultats financiers de l'exercice 2007, décisions prises par délibération du 14 avril 2008.

Le Secrétaire général de la Préfecture rappelle, en effet, que la gestion de l'eau est de la compétence de la communauté de l'Auxerrois depuis le 1^{er} janvier 2006 et que cette dernière doit l'exercer pleinement. En conséquence, toute décision du conseil municipal de Perrigny est illégale, la commune ne devant plus intervenir dans la gestion de ce service.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 6 voix contre :

DECIDE de retirer les décisions prises par délibérations du 14 avril 2008 concernant le vote du budget primitif 2008 ainsi que la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2007 préalablement au vote du BP 2008 du service d'eau potable,

DECIDE de retirer la délibération prise par délibération du 18 juin 2008 concernant l'affectation du résultat de clôture 2007 du service d'eau potable,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes conventions et tous documents nécessaires aux formalités de transfert de la gestion de l'eau potable à la communauté de l'Auxerrois.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE VOIRIE ALLEE DU BUISSON ROND ET VOIE SANS ISSUE LES CROTS TAUPINS :

Suite à l'appel public à la concurrence lancé le 27 mai 2008 sous la forme d'un appel d'offres ouvert, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 juillet 2008 pour examiner les offres reçues au nombre de six.

L'estimation du bureau d'étude, la société EXPRIMME, s'élève à 236 303 € HT.

Le conseil municipal, sur la proposition de la commission d'appel d'offres, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 197 311,23 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à notifier le marché ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

REHABILITATION ET CONSTRUCTION DE LOGEMENTS AUX BREANDES – AVENANT N°1 AU LOT N°4 PLÂTRERIE :

Monsieur PECHENOT, adjoint aux travaux, présente le projet d'avenant n°1 au lot 4 – Plâtrerie relatif aux travaux de réhabilitation de la maison ancienne aux Bréandes. Il s'est

avéré, à l'avancement du chantier, que certaines choses n'avaient pas été prévues, mais surtout, l'état de la construction a réservé quelques surprises. Des travaux complémentaires ont donc été demandés à l'entreprise car nécessaires.

Le montant total des travaux complémentaires conduisent à une plus-value de l'ordre de 3 785,86 € HT. Par rapport au marché de base de 15 638,71 € HT, cet avenant représente une plus-value de plus de 24 %. La commission d'appel d'offres réunie le 18 juillet 2008 a donné un avis favorable.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de l'adjoint aux travaux, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n° 1 au lot n° 4 – Plâtrerie d'un montant de 3 785,86 € HT portant ainsi le marché à 19 424,57 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces du marché y afférant,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits à l'opération 10006 par décision modificative.

RESEAU EAUX USEES – REMPLACEMENT CONDUITE PRES DU POSTE DE RELEVEMENT DE LA BARCELLE :

Une rupture de la canalisation en Ø 200 avec un important affaissement de terrain à environ 20 ml du poste de relèvement de la Barcelle ont été détectés fin juin. Une intervention du délégataire de service public, l'entreprise BERTRAND, a permis de rétablir momentanément l'écoulement, mais le remplacement de la canalisation sur une trentaine de mètres est nécessaire et urgente.

La consultation de deux entreprises locales susceptibles d'effectuer ces travaux en raison de la difficulté technique, du fait notamment de la profondeur de la canalisation qui est à cet endroit à 5 mètres, donne le résultat suivant :

- Entreprise COLAS Est / NOVELLO : 12 882,00 € HT
- Entreprise FORCLUM Porte de Bourgogne : 43 680,00 € HT

Les travaux sont confiés à l'entreprise COLAS Est /NOVELLO.

CABLAGE INFORMATIQUE DE LA SALLE MULTIMEDIA DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :

Dans un souci de modernisation de l'installation informatique de l'école élémentaire, un devis a été demandé à plusieurs entreprises.

A prix sensiblement équivalent, la proposition d'ARELCO, plus complète parce que comportant une prise de plus par poste, est retenue pour un montant de 4 157,80 € HT. Il sera demandé également de prévoir une connexion internet pour l'école maternelle.

AFFAIRES DIVERSES :

- Construction d'éoliennes à MIGE et ESCAMPS : Suite à l'enquête publique du 18 mars au 5 mai 2008 inclus, concernant une demande de permis de construire soumise à l'avis d'une commission d'enquête pour 7 éoliennes sur le territoire des communes de MIGE et 2 à ESCAMPS, la commission d'enquête a donné un avis favorable.
- Assemblée générale de l'association Union sportive de Perrigny : Section judo + gymnastique : environ 60 licenciés. En football, peu d'enfants mais une équipe seniors et 2 équipes vétérans qui ne sont pas tous de Perrigny. La section cyclotourisme compte une dizaine d'adhérents. En ce qui concerne le judo, la section a besoin de changer les tatamis devenus vétustes. Une demande d'aide financière sera adressée à la commune.
- Utilisation des locaux scolaires : Le secrétariat reçoit de plus en plus de demandes d'utilisation de la cour et du préau des écoles pour abriter un vin d'honneur de mariage. Au

vu des risques d'accidents éventuels ultérieurs en cas de morceaux de verre cassé ou autre qui pourraient être trouvés par les élèves, le conseil municipal est défavorable à ce genre d'utilisation des locaux scolaires.

- Rapports annuels de délégation des services publics de la communauté de l'Auxerrois pour 2007 : Après avoir pris connaissance des rapports annuels 2007 sur le service des transports urbains, ainsi que sur le service de collecte des déchets de la Communauté de l'Auxerrois, le conseil municipal en prend acte. Ces rapports sont à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

M. DANREZ : Fait le compte rendu du conseil d'école de l'école élémentaire du 26 juin 2008. 69 élèves sont inscrits à ce jour, répartis en 3 classes. Avec la suppression de la classe le samedi matin, des cours de soutien auront lieu chaque soir pendant une demi-heure, après 10 mn de pause, pour les enfants en difficulté. Attention à la traversée de la route qui ne sera plus surveillée. La directrice souhaite un autre lieu pour l'inscription des élèves au restaurant scolaire, mais cela risque alors de poser un problème au niveau des horaires d'accès. Il a également été question des travaux d'entretien de l'école et de l'organisation de la kermesse en 2009.